

Service Recrutement et Carrière

Dossier suivi par Christelle Gruget
Mail : christelle.gruget@inria.fr
Tél. 01 39 63 55 16

**DECISION N° 2017/1762
PORTANT COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS N°CI-IR2017
(CONCOURS IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 19 septembre 2017 fixant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2^{ème} classe ;

Vu la décision n° 2017/1761 du 7 novembre 2017 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours interne n°CI-IR2017, pour l'accès au corps des ingénieurs de recherche, toutes BAP confondues, est composé de la façon suivante :

Patrick Gros, Président du jury,
Geneviève Lago, Représentante RH,
Guillermo Andrade-Barroso, Représentant du personnel,
Serge Brena, Expert externe,
Joanna Janik, Experte externe.

Fait à Rocquencourt, le 13 novembre 2017
Pour le Président-directeur général et par délégation,

